

2012

Ministère de l'Agriculture
et des Ressources Animales

Secrétariat Général

Programme National de Gestion
des Terroirs (PNGT)

Comité Permanent Interétats de
Lutte contre la Sécheresse dans
le Sahel (CILSS)

Club du Sahel

ATELIER NATIONAL SUR LA PROBLEMATIQUE FONCIERE

ET LA DECENTRALISATION

BOBO-DIOULASSO, 8 au 10 FEVRIER 1993

RAPPORT DE SYNTHESE

PREAMBULE

L'amélioration de la gestion des ressources naturelles est une condition décisive du développement des pays sahéliens. Conscients de cette situation, le CILSS et le Club du Sahel ont pris l'initiative d'organiser à Ségou (Mali), en Mai 1989, une rencontre de concertation entre les trois acteurs du développement du Sahel que sont les populations représentées par leurs Organisations Rurales, les Etats et leurs Partenaires de la Communauté Internationale.

Première du genre, la rencontre de Ségou avait pour objectif central de donner un contenu opérationnel à la participation des populations, à la gestion des terroirs et à l'approche globale, afin que le Sahel puisse s'engager pleinement dans la voie du développement durable.

De leur rencontre à Ségou, les Organisations Rurales, les Etats et leurs Partenaires du développement ont dégagé des orientations qui leur paraissent essentielles, parmi lesquelles la problématique foncière et la décentralisation constituent des questions clés pour l'avenir du Sahel.

Le CILSS a engagé la préparation d'une Conférence Régionale prévue pour Janvier 1994 sur le thème du foncier et de la décentralisation. L'objectif d'une telle conférence est d'apporter une contribution décisive à la mise en place des Institutions et des règles appropriées pour une gestion transparente et démocratique des ressources naturelles dans les pays Sahéliens.

Le succès d'une rencontre régionale d'une telle importance dépendra de la qualité avec laquelle chaque Etat s'y sera préparé.

La préparation du Burkina Faso, fruit d'une collaboration entre le CILSS/Club du Sahel et le Programme National de Gestion des Terroirs a été envisagée sous deux angles :

- dans un premier temps une étude a été préparée sur l'expérience en matière de gestion des ressources naturelles à travers la mise en oeuvre de la politique de gestion des terroirs ;
- dans un second temps, à partir des résultats de cette étude menée, organiser un large débat national sur les conditions juridiques, institutionnelles, sociales et économiques du succès de la gestion des terroirs.

C'est dans ce contexte que le présent atelier s'est tenu avec pour objectifs de stimuler le débat nécessaire sur la riche expérience de la gestion des terroirs, apporter un éclairage sur les enjeux du foncier et de la décentralisation et dégager quelques perspectives qui seront soumises à la réflexion des principaux acteurs du développement.

COMMUNIQUE FINAL

Du 8 au 10 Février 1993, s'est tenu, au Centre Abel SANON (CAS) de Bobo-Dioulasso, Province du Houet, l'Atelier National sur la Problématique Foncière et la Décentralisation sous le haut patronnage de Monsieur Jean-Paul SAWADOGO, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso.

L'atelier a regroupé une centaine de participants venant de différentes institutions :

- Députés à l'Assemblée des Députés du peuple
- Représentants du CILSS et du Club du Sahel
- Invités du Niger et du Mali
- Représentants des Agences de Coopération
- Représentants des ONG
- Représentants des Organisations des Producteurs
- Techniciens des différents Départements Ministériels et des Responsables des projets.

L'atelier s'est déroulé autour de deux principales questions à savoir :

- le Foncier et les Ressources Naturelles dans la Gestion des Terroirs,
- la Décentralisation dans la Gestion des Terroirs.

Des débats riches et fructueux ont permis de dégager les principales conclusions suivantes :

1) en ce qui concerne le Foncier et les Ressources Naturelles, l'atelier a souligné la diversité des perceptions selon les acteurs concernés. En effet :

- chaque acteur du développement a une perception du foncier qui est surtout liée à ses intérêts directs. L'Etat privilégie l'équité sociale, les bailleurs l'appropriation privée (sécurisation foncière) et les populations en fonction des zones traditionnelles ou aménagées font ressortir l'insécurité foncière ou les aspects supports d'investissements productifs.
- le foncier est apparu comme une source importante de conflits. Les causes de ces conflits sont multiples et peuvent être distinguées selon qu'il s'agit des zones traditionnelles ou des zones aménagées.

- les formes de résolution de ces conflits sont diverses mais il apparait un rôle prépondérant des structures coutumières et de l'Etat dans certains cas, ainsi que celui des structures locales représentatives.
- la clarification, et la sécurisation des droits fonciers, l'accroissement des revenus que retirent les producteurs de l'exploitation des ressources naturelles peuvent conduire à une bonne gestion et conservation des ressources.
- des innovations et outils dans le domaine technique, juridique et institutionnelle sont nécessaires pour gérer les problèmes du foncier et ceux relatifs aux autres ressources naturelles, en particulier :
 - * la mise en place d'institutions de gestion foncière efficaces et adaptées au terrain,
 - * la prise en compte de la durée afin d'exposer les actions de gestion des terroirs sur un changement profond de mentalité.

2) S'agissant de la Décentralisation et la Gestion des Terroirs, l'atelier a procédé à la discussion et à la clarification de ces concepts.

- la décentralisation suppose une responsabilisation pleine et entière des collectivités locales pour assurer une gestion optimale des ressources naturelles et un développement à la base.
- elle exige un rapprochement du pouvoir de décision du niveau local.
- une concertation et une coordination des structures sur la base de l'information et de la sensibilisation.

Il est apparu nécessaire de prendre en compte les expériences de G.T en vue de l'élaboration d'une politique ultérieure de décentralisation.

A l'issue des leurs travaux, les participants ont formulé plusieurs recommandations et une motion de remerciement.

**RECOMMANDATION SUR LA VULGARISATION ET LA MISE EN
OEUVRE DES TEXTES PORTANT REORGANISATION
AGRAIRE ET FONCIERE**

Considérant l'importance de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) comme référence juridique fondamentale en matière foncière et la nécessité d'assurer progressivement la conformité des modes de sécurisation foncière avec les textes,

Considérant l'importance de l'information des acteurs pour la mise en oeuvre concrète des actions de sécurisation foncière à l'échelle locale et des obstacles tant financiers que techniques à la mise en place d'un système d'information en milieu rural,

l'atelier recommande :

- la traduction des textes de la RAF en langues nationales,
- l'élaboration des textes d'application de la RAF,
- l'utilisation des médias pour la vulgarisation de ces textes,
- l'organisation des rencontres d'informations, d'échanges ou de recherches - action au triple niveaux de l'administration décentralisée, des techniciens de terrain et des populations bénéficiaires.

Bobo - Dioulasso le 10 Février 1993

L'atelier

RECOMMANDATION PORTANT SUR LA DECENTRALISATION

Considérant la mise en place des Institutions démocratiques qui garantissent le transfert des pouvoirs de décision et de gestion des ressources humaines, financières et matérielles à des niveaux inférieurs,

Considérant les acquis sur la mise en oeuvre de l'approche Gestion des Terroirs et les conditions de responsabilisation qu'elle offre aux collectivités locales,

Considérant le niveau de développement actuel des populations en majorité analphabète,

l'atelier recommande :

- La création de conditions favorables à la décentralisation, notamment :

- a) Le transfert des pouvoirs de décision nécessaires à la gestion des ressources naturelles et au développement socio-économique des collectivités locales ;
- b) Les capacités pour les communautés de base de générer ou de mobiliser des ressources (financières et humaines) nécessaires au développement local.
- c) L'augmentation des capacités de gestion et de maîtrise des mécanismes de la décentralisation par le biais de l'information et de la formation.

Bobo-Dioulasso le 10 Février 1993

L'atelier

**RECOMMANDATION SUR LE ROLE DU CADASTRE
ET DES SYSTEMES D'INFORMATION FONCIERE EN
MILIEU RURAL**

Considérant que la sécurisation foncière est un objectif essentiel de la gestion des terroirs,

Considérant que cette sécurisation foncière nécessite l'organisation d'un système d'information sur les tenures foncières rurales,

Considérant les obstacles tant techniques que financiers à la mise en place d'un système performant d'information foncière en milieu rural,

l'atelier recommande :

- La délivrance effective dans les meilleurs délais des titres de jouissance individuels ou collectifs dans les zones aménagées conformément aux dispositions de la RAF ;
- L'organisation par l'Etat d'une réflexion sur le rôle et les conditions de mise en place d'un système d'information foncière adapté en milieu rural ;
- L'appui des partenaires de développement en vue de l'élaboration de plans cadastraux ruraux là où cela est possible, notamment dans les zones aménagées.

Bobo-Dioulasso le 10 Février 1993

L'atelier

***RECOMMANDATION SUR LA PRISE EN COMPTE DES ACQUIS DE
LA GESTION DES TERROIRS DANS LA MISE EN PLACE DES
COLLECTIVITES LOCALES***

Considérant la dynamique actuelle de mise en place des institutions de la 4ème République et les concertations en cours sur la décentralisation, la planification locale et le désengagement de l'Etat.

Considérant les acquis et réflexions sur l'approche gestion des terroirs et les perspectives qu'elle offre pour un développement local maîtrisé.

l'atelier recommande :

- la prise en compte de l'expérience de la gestion des terroirs dans la mise en place des futures collectivités locales ;

Bobo-Dioulasso le 10 Février 1993

L'atelier

**RECOMMANDATION SUR LA PARTICIPATION DE LA FEMME
DANS LA GESTION DES TERROIRS**

Considérant l'importance du rôle des femmes dans le processus du développement socio-économique du pays ;

Considérant l'accent particulier mis par les pays membres du CILSS sur les notions de participation et de responsabilisation de toutes les populations pour une gestion rationnelle des ressources naturelles.

l'atelier recommande :

- Que les différents partenaires accordent une attention soutenue à la mise en oeuvre de la recommandation n° 6 de Ségou/1989 qui est de valoriser la participation de la femme dans la gestion des terroirs ;
- Que la femme soit reconnue et considérée comme partenaire à part entière dans les actions de développement ;
- Que son rôle et ses responsabilités dans la gestion des terroirs soient mieux appréhendés pour permettre la mise en place de mécanismes fonctionnels pour la prise en compte réelle et effective de ses préoccupations.

Bobo-Dioulasso le 10 Février 1993

L'atelier

MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants à l'atelier national sur la problématique foncière et la décentralisation, tenu à Bobo-Dioulasso (BURKINA FASO) du 08 au 10 Février 1993 adressent leurs sincères remerciements :

- Aux Autorités et à la population de la Province du Houet pour leur accueil chaleureux ;
- Au CILSS, au Club du Sahel, à la Banque Mondiale et à l'USAID pour leur contribution à la tenue de cet important atelier ;
- A tous les autres Bailleurs de fonds et Partenaires de coopération qui ont bien voulu s'associer à cette réflexion.
- Aux Consultants, aux Animateurs et au Comité d'Organisation pour leur appui déterminant pour le bon déroulement des travaux.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 10 Février 1993

L'atelier

RAPPORT DE LA COMMISSION I

INTRODUCTION

"Le foncier" peut être considéré comme constitué à la fois par la terre (et les autres ressources naturelles : eaux, forêts, faune, fertilité des sols) comme capital physique et facteur de production, et par l'ensemble des relations sociales entre individus et groupes sociaux pour l'approbation et l'utilisation de la terre.

Ces relations sont en grande partie constitutives de l'identité sociale des ruraux, et elles sont aussi pour une grande part des relations de pouvoir et d'autorité. Tout système de gestion foncière implique l'intervention de sources d'autorité efficaces et reconnues comme légitimes par les acteurs.

Les systèmes fonciers ruraux actuels au Burkina Faso comme ailleurs dans le Sahel sont en situation de transitions : transitions importantes mais très progressives, jouant sur le moyen et le long terme, sur des durées de l'ordre de 20 à 50 ans.

Dans ce contexte de transition, malgré l'intervention des projets financés ou encadrés par l'Etat, et qui se réfèrent donc officiellement aux règles foncières définies dans les textes de lois, les populations concernées continuent pour l'essentiel, à vivre et percevoir les rapports sociaux et l'accès à la terre en référence aux systèmes fonciers traditionnels. En même temps, elles s'adaptent aux projets proposés par l'Etat et aux règles nouvelles qui les accompagnent, dans la mesure où elles sont informées de ces règles.

Ce contexte de transition et de coexistence durable de deux systèmes de règles, de perceptions et de relations par rapport au foncier est une donnée fondamentale de tous les projets de développement qui interviennent pour transformer, valoriser, optimiser ou gérer la terre et les ressources naturelles.

Les projets qui réussissent sont ceux qui arrivent à bien intégrer (négocier) la cohabitation et supervision de ces deux types de systèmes fonciers, ainsi que les objectifs spécifiques des projets et ceux des populations concernées.

Pour analyser toutes ces préoccupations, la commission a organisé les discussions autour des quatre (4) points suivants :

- le contexte général
- les questions liées au foncier dans la mise en oeuvre de la Gestion des Terroirs
- les résultats acquis
- et les perspectives

I - CONTEXTE GENERAL

Le contenu de cette rubrique a été essentiellement limité à la question des diverses perceptions du foncier. Chacun des acteurs principaux (populations villageoises, Etat et bailleurs de fonds) a tendance à privilégier des éléments donnés qui, en définitive, permettent de caractériser sa perception particulière du foncier.

Pour des raisons de commodité, nous pouvons les examiner tour à tour quand bien même la commission reconnaît que des recoupements existent entre les diverses perceptions.

1. la perception de l'Etat a été transcrite dans les textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso et se caractérise par le souci de faciliter l'accès à la terre pour tout le monde, y compris les groupes marginalisés (exemple jeunes, femmes, etc.).

Un élément important de la RAF a trait à la prise en compte de l'existant traditionnel (dans le cadre des dispositions transitoires) compte tenu du coût très élevé d'un cadastre rural. En l'absence d'un schéma national d'aménagement du territoire, des affectations grossières (zonage) des terres peuvent être entreprises par des structures locales représentatives. Ces affectations de terres devront pouvoir s'intégrer dans les schémas d'aménagement à venir (SNAT, CRAT,).

Par ailleurs, l'Etat prend en compte la gestion intégrée des ressources naturelles (sol, eau, forêts,...) dans un souci de sédentarisation des activités agro-sylvo-pastorales en vue d'atteindre les objectifs nationaux d'autosuffisance et de sécurité alimentaire.

2. la perception des bailleurs de fonds sur le foncier se caractérise par une pluralité d'expériences, d'où la nécessité d'une intervention concertée. La préoccupation constante demeure cependant un souci de sécurisation foncière des acteurs du développement rural. Ceci se traduit souvent par un appel à l'appropriation privée des terres d'une part et d'autre part, par la responsabilisation des collectivités de base dans la prise des décisions (affectation des terres, permis de coupe,...). Il est cependant reconnu que dans certains cas la sécurité n'est pas synonyme de propriété privée et que les systèmes fonciers traditionnels offrent parfois un degré de sécurité suffisant.

Depuis peu, le foncier est analysé par certains bailleurs non pas seulement comme support d'investissements productifs mais aussi comme un espace de souveraineté pour des groupes sociaux concurrents.

3. la perception des populations est différente selon qu'on se situe en zone traditionnelle ou aménagée.

a) En zone aménagée, les exploitants agricoles vivent parfois sous la hantise du déguerpissement. L'insécurité foncière est fortement ressentie et les exploitants souhaitent la délivrance d'un titre de jouissance. Les éleveurs également ressentent une certaine insécurité du fait de l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures appropriées (exemple : points d'eau).

b) Dans les villages traditionnels (non aménagés) plusieurs cas de figure se présentent :

- pour les autochtones, le foncier est vu essentiellement sous l'angle de ses utilisations possibles. Ils trouvent une certaine sécurité à travers le régime foncier coutumier;
- l'insécurité foncière est par contre plus évidente pour certains groupes sociaux : migrants, transhumants, jeunes, femmes, etc.
- certains citadins (exploitants de bois, fonctionnaire en retraite ou non) interviennent en milieu rural. Pour ceux-ci, le foncier apparaît comme un support d'investissement productifs (exploitation du bois, entreprise agricole, etc.) qui doit aussi être sécurisé.

II/ QUESTIONS RELATIVES AU FONCIER DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES TERROIRS

Le foncier est perçu comme le support des actions de développement. A ce titre, il engendre des conflits qui sont de natures diverses et qui tendent à s'accroître avec :

- les mouvements de population ;
- la dégradation des ressources ;
- le déficit pluviométrique ;
- le maintien de systèmes de production traditionnels grands consommateurs d'espace ;
- certaines conséquences de l'intervention des projets.

Les causes de ces conflits sont multiples et peuvent se retrouver à deux niveaux d'intervention: Les zones traditionnelles et les zones aménagées.

Dans les zones traditionnelles, il y a entre autres :

- les limites des exploitations, villages ou des départements ;
- les rapports entre agriculteurs et éleveurs ;
- les migrations ;
- les revendications entre différents lignages.

Par contre dans les zones aménagées, les sources de conflits se rapportent :

- aux revendications d'installation à posteriori des autochtones ;
- à l'identification des groupes bénéficiaires de ces aménagements ;
- et encore aux migrations...

Les migrations internes importantes, encore mal connues et non contrôlées sont une cause possible de déséquilibres écologiques et de conflits sociaux dans l'avenir. Il apparaît alors important de chercher à mieux les connaître et de poser clairement le problème dans les zones de migrations massives.

* Quelles sont donc les formes de résolutions possibles de ces conflits ? Deux observations s'imposent à ce niveau :

1 - L'Etat est un arbitre qui doit assurer un certain nombre de fonctions qui peuvent se résumer en :

- a) la fonction de justice économique par laquelle l'Etat assure une juste répartition des fruits de l'activité économique ;
- b) la fonction de justice sociale qui consiste à équilibrer les relations entre groupes sociaux inégaux ;
- c) la fonction de protection du patrimoine naturel au profit des générations futures.

2. La solution aux conflits fonciers ne réside pas forcément dans une nouvelle réforme législative.

Dans la mesure où les conflits sont de natures diverses, la solution est à trouver dans les structures locales qui seront chargées de gérer les conflits selon les cas.

a) Dans le cas des zones aménagées, où le foncier est le support d'un investissement productif, le problème est d'assurer une répartition juste des fruits de l'investissement. Ce sera une structure de nature économique, par exemple une coopérative de producteurs dans le cas des périmètres irrigués sera la mieux placée pour trancher les conflits sous le contrôle de l'Etat. La délivrance de titre de jouissance sera nécessaire à terme;

b) Dans le cas où les conflits sont dus à la compétition de groupes sociaux sur un espace commun, (par exemple migrants - autochtones ou agriculteurs/éleveurs, etc...), la solution est de type social et passe par l'intégration des différents groupes. La structure responsable doit être représentative des groupes sociaux. (Exemple : Comités Villageois de Gestion des Terroirs).

c) Dans le cas où le conflit est dû à l'existence d'une ressource naturelle de valeur par exemple une forêt ou une faune riche, ... la solution est de type patrimonial c'est à dire que la structure locale chargée de gérer les conflits fonciers doit comprendre les représentants des intérêts patrimoniaux (service forestier, service de l'environnement).

* Comment se réalise la sécurisation des producteurs eu égard à ces conflits :

- a) Au niveau des zones aménagées, la revendication se rapporte au titre de jouissance et/ou au titre foncier ; l'Etat a un rôle important à jouer.

b) Au niveau des zones traditionnelles, il faut noter le cas des groupes sociaux, des femmes tant au niveau individuel qu'au niveau des organisations et les problèmes de droit précaire sur les investissements de sites anti-érosifs. Le souhait des populations, dans ces conditions, est que l'Etat puisse également intervenir;

c) Du point de vue de l'activité d'élevage, la sécurisation peut se faire par :

- l'affectation de zones pastorales
- et par la viabilisation des infrastructures notamment les points d'eau et les pistes à bétail.

De même, les projets pourraient contribuer à la sécurisation foncière en favorisant au besoin :

- l'émergence des relations contractuelles officiellement reconnue,
- l'appui à l'organisation et à la reconnaissance des groupements de base,
- l'allégement des procédures de reconnaissance juridique des organisations paysannes,
- le travail d'information et de sensibilisation pour une meilleure communication entre projets et administrations.

III - RESULTATS ACQUIS/LECONS DES EXPERIENCES

L'exploitation des ressources naturelles a été examinée sous plusieurs angles :

- fonctions économiques (exemple : exploitation forestière)
- fonctions sociales (exemple : retombées touristiques)
- en tant que élément de l'environnement naturel (exemple : pollution et nuisances/cadre de vie).

Les résultats les plus probants ont été signalés dans le cadre de l'exploitation forestière. En particulier, l'exemple de KASSOU (Sissili) montre qu'il est parfaitement possible de concilier exploitation des ressources naturelles par les populations et gestion rationnelle de ces ressources. Quelques conditions majeures sont cependant avancées :

1. la réduction des écarts entre besoins économiques présents et ceux à long terme ;
2. la réalisation de profits ou bénéfices jugés importants ;
3. la sécurisation foncière à partir d'une confiance négociée entre services techniques, administratifs et autorités foncières, coutumières ;
4. la responsabilisation des collectivités de base à travers l'appui à leur organisation et à leur reconnaissance officielle.

Au delà des cas d'exploitation forestière/Conservation de ressources forestières, certaines expériences de projets de mise en défens de terres dégradées revèlent sensiblement les mêmes enseignements.

En définitive, la problématique exploitation/conservation des ressources naturelles conduit aux deux observations suivantes :

1. la dimension foncière semble jouer un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles, dans la mesure où d'une part la confiance établie avec les autorités foncières locales représente une source de motivation importante, et d'autre part, la restauration des terres dégradées sont parfois facteur d'exacerbation de conflits en vue de l'appropriation des ressources ainsi valorisées;
2. la décentralisation (du pouvoir, du savoir) apparait comme une nécessité dans la mesure où la collectivité de base doit être maîtresse et impliquée à tous les niveaux de la gestion des ressources naturelles.

IV. PERSPECTIVES

L'amélioration de la gestion des ressources naturelles nécessite l'intervention de mesures diverses tant d'ordre juridique et institutionnel, que technique et même psychologique.

Au plan juridique, les outils d'une meilleure gestion foncière sont contenus dans la RAF. Mais ces instruments juridiques ont été très peu utilisés sur le terrain, en raison de la très faible diffusion des textes de la RAF.

Or, il est apparu que les expériences de GT pouvaient constituer un cadre approprié pour initier une mise en oeuvre bien pensée des nouveaux principes relatifs à la gestion de la terre et des ressources naturelles.

Il s'avère indispensable de procéder à la diffusion la plus large possible de ces textes, ainsi qu'à leur traduction dans les principales langues nationales.

La vulgarisation des textes agro-fonciers doit être également organisée à travers l'information des populations rurales et la formation des personnes chargées de leur application.

Au plan institutionnel, la commission constate que la sécurisation foncière nécessite la mise en place d'institutions de gestion foncière efficaces et adaptées.

Il importe alors que les projets de gestion des terroirs intègrent dans leurs préoccupations la meilleure connaissance possible des situations foncières sur le terrain, et développement des initiatives permettant de réunir progressivement les éléments susceptibles de faciliter plus tard l'établissement de cadastre rural là où cela serait nécessaire.

La commission a souligné que la Gestion des Terroirs, en tant qu'approche nouvelle de développement à la base devait être considérée dans la durée, propre à ce type d'action et reposer sur un changement profond de modalité. De ce point de vue, si on a beaucoup parlé de la sensibilisation des populations, il faut affirmer aussi le besoin de sensibilisation des services administratifs et techniques, ainsi que des bailleurs de fonds sur les besoins de la G.T.

Le changement de modalité doit concerner également la conception que l'on se fait du problème fondamental de la responsabilisation des populations.

Cette responsabilisation qui doit reposer sur un partenariat véritable entre l'Etat et populations rurales et doit aller jusqu'à l'implication de ces dernières dans la gestion financière telle que cela est apparu dans les exemples relatifs à la création de fonds villageois.

Pour interpellier les différents intervenants la commission a jugé nécessaire de faire des recommandations.

RAPPORT DE LA COMMISSION N°II

La commission a eu pour attribution de réfléchir sur "la Décentralisation et la Gestion des Terroirs". Autrement dit, il s'agissait de rechercher les perspectives d'organisation et d'administration qui favorisent la décentralisation et surtout la gestion rationnelle des Ressources Naturelles.

Les travaux de la commission ont été menés à partir du plan de travail ci-après :

1. Clarification des concepts de décentralisation et de gestion des terroirs ;
2. Décentralisation dans la gestion des terroirs ;
3. Diagnostic du fonctionnement des structures de gestion des terroirs au Burkina Faso;
4. Perspectives : Conclusions et Recommandations.

1. CONCEPTS DE DECENTRALISATION ET DE GESTION DES TERROIRS

Abordant le premier point, la commission, tout en reconnaissant les limites de toute tentative de définition de ces concepts du fait de leur complexité a retenu les définitions suivantes :

Gestion des Terroirs

On entend par Gestion des Terroirs, les activités multisectorielles par lesquelles les communautés rurales prennent en charge les questions foncières et l'exploitation rationnelle des ressources et assurent le développement local.

Ainsi les principaux objectifs que poursuit la gestion des terroirs sont :

- La responsabilisation totale des communautés rurales,
- Une sécurisation foncière des producteurs tout en réalisant une intégration des activités agro-sylvo-pastorales,
- Une meilleure utilisation de l'espace, pour une gestion rationnelle des ressources naturelles du terroir,
- Une amélioration des rapports sociaux entre agriculteurs et éleveurs,
- La création des conditions nécessaires pour assurer une coordination de toutes les interventions.

La gestion des terroirs se base sur les principes fondamentaux suivants :

- La participation des populations. Celles-ci doivent non seulement avoir la maîtrise d'ouvrage de la gestion de leurs terroirs, mais en être aussi les maîtres d'oeuvre,
- La multisectorialité des activités pour tenir compte de la diversité des activités paysannes,
- La prise en compte des aspirations réelles des populations,
- La pluridisciplinarité des techniciens de sorte à disposer sur le terrain d'une capacité d'analyse de bon niveau,
- Une intervention non en contradiction mais en conformité et dans le sens de l'Aménagement du Territoire.

Décentralisation

La décentralisation signifie le transfert de compétences étatiques aux collectivités locales, leur conférant une personnalité juridique, un patrimoine et un pouvoir de décision.

La décentralisation n'est pas à confondre avec la déconcentration qui elle, consiste simplement à rapprocher l'administration des populations afin de faire passer efficacement les instructions ou décision du pouvoir sans remettre en cause la centralisation de celui-ci.

La décentralisation consiste donc à donner aux collectivités territoriales de base une autonomie leur permettant de définir elles-mêmes les normes de leurs actions. La gestion des intérêts propres à la collectivités par elle-même suppose qu'elle dispose des compétences juridiques, techniques et humaines et des moyens financiers nécessaires pour intervenir dans ses domaines d'interventions.

La gestion des terroirs est dite décentralisée si l'essentiel des règles régissant cette gestion peuvent être édictées par les autorités émanant de cette communauté.

La décentralisation a un contenu éminemment politique. Chaque échelle de décentralisation dispose nécessairement d'un organe délibérant autonome par rapport à l'autorité centrale sans pour autant nier tout rôle à celle-ci. La décentralisation dans un Etat est toujours relative et l'étendue des pouvoirs laissés à la collectivité locale plus ou moins grande.

2. DECENTRALISATION DANS LA GESTION DES TERROIRS

Les principales structures locales qui ont des rôles et pouvoirs majeurs dans la gestion des terroirs sont : le Comité Villageois de Gestion des Terroirs, le Groupement Villageois, les structures coutumières et religieuses.

La décentralisation renforce la légitimité (externe) et leur légalité (particulièrement la CVGT) mais elle a une faible incidence sur leur fonctionnement ; par contre la gestion des terroirs renforce la fonctionnalité de ces structures en particulier du CVGT mais elle a une incidence faible sur leur légitimité (interne et externe) et leur légalité ;

Cette analyse globale mériterait d'être validée au niveau des huit esquisses de cas et des autres expériences de gestion de terroirs.

Mais, il ressort des débats que l'approche gestion des terroirs est porteuse de possibilités :

- de responsabilisation des communautés de base ;
- d'utilisation rationnelle des ressources ;
- de mobilisation de ressources endogènes et exogènes (financières, matérielles, humaines) ;

Incidence / Apport sur Structures G.T

	Renforcée	Légitimité	Faible	
Décentralisation	Renforcée	Légalité	Faible	Gestion des Terroirs
	Faible	Fonctionnalité	Renforcée	

3. DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES DE GESTION DES TERROIRS AU BURKINA FASO

Si tous les intervenants s'accordent à reconnaître que la responsabilisation des communautés locales est une condition incontournable de la gestion des terroirs, il reste néanmoins à voir quelles sont les structures de gestion qui sont en action sur le terrain et quel est le niveau de fonctionnement ?

Pour mener à bien ce diagnostic du fonctionnement des structures de gestion des terroirs, la commission est partie de l'examen des structures de gestion au niveau de huit projets de gestion des terroirs en accordant une attention particulière aux communications faites par les producteurs présents à l'atelier. Il s'agit des expériences des projets de gestion des terroirs de Sébédougou dans la province du Soum, de Kéké dans la province du Yatenga, de Bomboela dans la province du Mouhoun, de Sidéradougou dans la province de la Comoé, de Sourou dans la province du Sourou, de Bouto dans la province de la Sissili et de Mogtédou dans la province du Ganzourgou. Il faut souligner que ces sites ont été choisis de sorte à prendre en considération la diversité des contextes agro-écologiques et la variété des ressources naturelles concernées. L'apport des expériences d'autres programmes ont été bénéfiques à l'atelier.

La commission a ainsi recensé les structures intervenants dans la gestion des terroirs actuellement, circonscrit leurs rôles respectifs, identifié leurs faiblesses et contraintes, énuméré leurs forces et potentialités.

A côté de ces structures des collectivités de base citées plus haut, il y a l'appui ou l'intervention des structures externes à savoir :

- les services techniques
- les ONG
- les projets
- l'administration territoriale

Un diagnostic du fonctionnement de ces structures de base fait ressortir des difficultés qui sont entre autres :

- l'insuffisance de transfert de technologies
- la difficulté d'intégration des activités
- le faible niveau de responsabilisation
- l'absence de pouvoir de contrôle et de règlement des conflits liés au foncier
- le faible degré de coordination des interventions
- la méconnaissance de la démarche gestion des terroirs
- les difficultés d'opérationnalisation de la démarche gestion des terroirs

Les participants après avoir recensé les fonctions des différentes structures de gestion des terroirs à la base, ont fait ressortir les contraintes, les potentialités et les améliorations souhaitées par rapport à l'exécution de ces fonctions.

a) Fonctions

On peut citer :

- la planification
- la conception
- l'exécution
- le technique
- le suivi
- le contrôle
- la production
- la technique
- l'aménagement
- la négociation
- la coordination
- l'appui
- la vulgarisation
- l'approvisionnement
- la commercialisation
- l'arbitrage.

Ces différentes fonctions sont plus ou moins assurées selon qu'il s'agit de CVGT, de GV, de structures coutumières ou religieuses.

b) Contraintes

Comme contraintes majeures révélées, on peut citer :

* au niveau de la Commission Villageoise de Gestion des Terroirs :

- un antagonisme entre les structures de bases citées et/ou les projets,
- une faible représentation des structures coutumières,

- un manque de concertation entre GV et CVGT,
- une insuffisance et/ou le manque d'information au niveau de certaines structures sur la démarche gestion des terroirs,
- une insuffisance de pouvoir de décision sur les questions foncières
- un manque de confiance réelle en leur pouvoir,
- une juxtaposition de plusieurs pouvoirs à la base (CVGT, responsables coutumiers),
- une insuffisance de la formation.

* au niveau du Groupement Villageois

- une absence de pouvoir de décision totale,
- un domaine d'action souvent sectoriel,
- une faible représentativité de tous les groupes socio-professionnels,
- une concurrence entre GV et CGT.

* au niveau des Structures coutumières et religieuses :

- une compétence technique limitée,
- un conflit de compétence perpétuel,
- un esprit de conservation,
- une perte du pouvoir d'arbitrage.

c) Potentialités (foncier)

Les Commissions de Gestion des Terroirs ont les potentialités suivantes :

- un appui administratif par le fait de leur légalité,
- un respect acquis au niveau des populations,
- un climat d'entente restaurée ou conservée au sein des populations,
- une intégration des GV dans les commissions.

Les Groupements Villageois jouissent :

- d'une grande expérience,
- d'une forte représentativité des propriétaires terriens ce qui rend la résolution des conflits aisées
- des ressources importantes liées à leur activités agro-sylvo-pastorales,
- d'un cadre juridique légal,

Les structures coutumières et religieuses ont :

- une maîtrise du terroir,
- une capacité de mobilisation (force morale)
- un degré de concertation permanent.

4. PERSPECTIVES

L'analyse des contraintes et des potentialités de ces différentes structures à la base montre une complémentarité, en ce sens que les CVGT peuvent mettre à la disposition des GV et structures coutumières leurs compétences techniques, organisationnelles et d'aménagement; Ces dernières peuvent quant à elles offrir leurs moyens ou capacités de mobilisation et de concertation..

La difficulté majeure reste l'intégration de toutes ces structures dans une même et seule structure de la gestion terroirs au niveau locale et c'est la démarche à laquelle il faudra à court, moyen et long terme aboutir.

Cela suppose, une large information et sensibilisation de ces différents acteurs à la base. En terme de décentralisation, la RAF a défini les structures de gestion des terroirs jusqu'au niveau local, mais il reste que les différents programmes et projets de développement doivent oeuvrer à sa large diffusion et opérationnalisation. Il serait souhaitable que la définition des institutions au niveau local s'inspire de la démarche gestion des terroirs pour rapprocher au maximum le pouvoir de décision des communautés de base. Les participants reconnaissent que la décentralisation au bénéfice des communautés de base doit s'accompagner d'un désengagement progressif de l'Etat, mais elle doit tenir compte de leurs capacités (niveau d'organisation, compétences techniques, capacité financière, etc.)

En ce qui concerne les échelles d'intervention, les participants recommandent que les intervenants extérieurs (projets, services techniques, ONG, Bailleurs de fonds) instaurent une concertation permanente afin d'harmoniser d'avantage leurs actions au bénéfice des communautés de base.

La commission a alors dégagé des recommandations relatives à :

1°/ l'information et la formation des différentes structures des communautés de base sur la gestion terroirs.

2°/ la diffusion des dispositions de la Réorganisation Agraire et Foncière.

3°/ la viabilisation économique et financière des structures de gestion des terroirs.

ANNEXES

**ATELIER NATIONAL SUR LA PROBLEMATIQUE FONCIERE ET
LA DECENTRALISATION**

BOBO-DIOULASSO, 8 au 10 FEVRIER 1993

CALENDRIER DE TRAVAIL PROVISoire

Lundi 08 Février 1993 :

Matin :

- 7h 30 - 9h 00 : Inscription des participants
- 9h 00 - 10h 00 : Ouverture officielle
- Discours du Haut-Commissaire
 - Discours du Secrétaire Exécutif du CILSS
 - Discours du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales
- 10h 00 - 10h 15 : Pause café
- 10h 15 - 10h 30 : Adoption de l'ordre du jour et constitution du bureau
- 10h 30 - 11h 00 : Exposé introductif du PNGT
- 11h 00 - 11h 30 : Présentation du document de synthèse
- 11h 30 - 12h 30 : Discussions générales
- 12h 30 - 13h 00 : Constitution des Commissions
- 13h 00 - 15h 00 : Suspension

Après-midi :

- 15h 00 - 16h 30 : Travaux en commission
- 16h 30 - 16h 45 : Pause café
- 16h 45 - 18h 30 : Travaux en commission (suite)

Mardi 09 Février 1993 :

Matin :

- 8h 00 - 10h 00 : Travaux en commission (suite)
- 10h 00 - 10h 15 : Pause café
- 10h 15 - 12h 30 : Travaux en commission (suite)
- 12h 30 - 15h 00 : Suspension

Après-midi :

- 15h 00 - 16 30 : Travaux en commission (synthèse)
- 16h 30 - 16h 45 : Pause café
- 16h 45 - 18h 30 : Travaux en commission (élaboration des conclusions)

Mercredi 10 Février 1993 :

Matin :

- 8h 00 - 10h 00 : Séance Plénière : Présentation des travaux des commissions et Discussions
- 10h 00 - 10h 15 : Pause café
- 10h 15 - 12h 30 : Elaboration du rapport général par le secrétariat de l'atelier
- 12h 30 - 15h 00 : Suspension

Après-midi :

- 15h 00 - 16h 45 : Adoption du rapport général de l'atelier
- 16h 45 - 17h 00 : Pause café
- 17h 00 - 18h 00 : Cérémonie officielle de clôture
- 19h 00 : Cocktail

DISCOURS D'OUVERTURE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES

Je voudrais tout d'abord souhaiter, au nom du peuple du Burkina Faso et du Gouvernement, la bienvenue à tous ceux qui ont bien voulu accepter d'effectuer le déplacement de BOBO-DIOULASSO pour apporter leur contribution à la réflexion sur la problématique foncière et la décentralisation dans le cadre de la politique de gestion des terroirs.

La ville de Sya, connue pour son hospitalité légendaire a bien voulu servir de cadre et de lieu pour cette concertation.

Qu'il me soit permis à votre nom à tous de témoigner toute notre reconnaissance aux Autorités et à la population.

La présence de chacun de vous parmi nous est le témoin éloquent de l'intérêt et de l'importance que vous accordez à la mise en oeuvre des projets de gestion des terroirs que le Gouvernement a initiés.

La démarche gestion des terroirs est partie d'une double interrogation:

- Comment assurer une meilleure reproduction des ressources naturelles en vue de garantir une maîtrise du développement ;
- Comment aussi et surtout faire en sorte que les populations soient à la fois les acteurs, les bénéficiaires et les décideurs de leur développement.

Responsabilisation, reproductibilité, voilà assurément deux éléments essentiels à la gestion des terroirs. Ces notions s'inscrivent fortement dans la problématique foncière et la décentralisation. Et c'est pourquoi le Président du Faso, Président en exercice du CILSS rappelait aux Sahéliens en Septembre 1992 au cours de son message à l'occasion de la 12ème Journée du CILSS. Je cite : "Nous devons concéder aux organisations rurales plus de liberté de décision et d'action et contribuer à leur formation et information adéquates.

C'est de la sorte que nous pouvons non seulement accroître la production et productivité, réhabiliter les terres dégradées, éviter la surexploitation abusive mais aussi préserver les équilibres écologiques souvent précaires". Fin de citation.

La Responsabilisation des populations dans la gestion des ressources de leur terroir est donc capitale. Ce sont elles qui sont à même de définir leur besoin ; ce sont elles qui sont à même d'identifier leur propre capacité et limites ; le Gouvernement se devant alors d'apporter le soutien technique, financier, méthodologique et de définir le cadre juridique approprié à l'émergence d'un véritable développement local. Cette Responsabilisation passe nécessairement par la sensibilisation, l'information et la promotion. Cette Responsabilisation passe aussi par la mise en place d'organes, la définition de mécanismes et d'articulation.

Votre atelier abordera certainement ces questions mais il importe que vous puissiez définir les pouvoirs dont doivent être investies les structures locales dans la perspective d'une gestion rationnelle et responsable des ressources du terroir.

La présence à cet atelier de personnalités du monde rural, d'origine, de compétence, d'expérience variées est le gage d'une réflexion profonde et enrichissante. En effet, il est important que s'engagent des débats à plusieurs voix où toutes les sensibilités s'expriment, en particulier les Organisations paysannes dont nous attendons une contribution décisive.

Je voudrais avant de terminer mon propos, exprimer les sentiments particuliers de reconnaissance et de remerciement aux partenaires de coopération grâce à l'appui desquels, l'organisation de cette rencontre a été rendue possible. Il s'agit particulièrement de la Banque Mondiale, du Club du SAHEL et du CILSS dont les soutiens multiformes ont été déterminants.

Je réitère tous mes remerciements aux Autorités de la Province du Houet qui n'ont ménagé aucun effort pour la tenue du présent atelier.

En vous souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'Atelier National sur la Problématique Foncière et la Décentralisation.

Je vous remercie

**DISCOURS DU REPRESENTANT
DU SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS**

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales ;

Monsieur le Haut Commissaire du Houet ;

Messieurs les Chefs Coutumiers et des Confessions Religieuses ;

Messieurs les Représentants des Agences de Coopération ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs.

Le physicien Archimède disait je cite "donnez-moi deux points et je soulèverai le monde".

Les crises écologiques, sociales, politiques et économiques auxquelles fait face notre sous-région depuis plusieurs décennies, nous oblige à prendre nos responsabilités et à rechercher des voies et moyens pour endiguer les différents fléaux qui entravent notre développement, base nécessaire de bien-être pour nos populations.

Ainsi, pour le développement durable de notre sous-région, la rencontre de Ségou en mai 1989 sur la Gestion des Terroirs avait défini entre autres orientations "le Foncier et la Décentralisation".

Depuis des efforts sont déployés dans tous les pays membres du CILSS pour la traduction de cette orientation en actions concrètes.

Des études sont en cours dans les différents Etats et des ateliers y seront organisés. La présente rencontre s'inscrit dans cette dynamique de la conférence régionale sur ces deux thèmes clés prévue pour 1994 et partant la mise en place d'un Programme Sahélien sur le Foncier et la Décentralisation.

C'est pourquoi vous le permettrez Mesdames et Messieurs, au nom du Secrétaire Exécutif du CILSS, Monsieur Ali DJALBORD DIARD empêché, de vous présenter toutes nos félicitations pour avoir fait le déplacement de Bobo-Dioulasso, ville historique d'échange et de brassage du Burkina.

Mesdames et Messieurs, nos populations rurales étant contraintes à surexploiter nos ressources naturelles de plus en plus rares pour à peine survivre, il nous incombe de réfléchir sur toutes les possibilités pouvant nous permettre d'assurer une gestion saine de ces ressources en vue d'un meilleur équilibre écologique : une politique foncière de sécurisation des populations et une décentralisation adaptée doivent alors être définies.

Les acquis déjà accumulés au Burkina Faso nous montrent bien que tout espoir est permis pour autant qu'ensemble avec la participation des communautés de base, levons des facteurs de blocage liés au foncier et à la décentralisation.

J'ose donc espérer que les conclusions et recommandations qui sortiront de vos travaux contribueront non seulement à une meilleure gestion des terroirs au Burkina mais également au développement durable recherché au Sahel.

Je vous invite alors dans vos actions immédiates à entreprendre, à une meilleure fertilisation de vos expériences à travers des échanges inter-sahéliens.

Je m'en voudrais de terminer sans adresser mes remerciements au Haut Commissaire de la Province du Houet, à toute la population de Bobo-Dioulasso pour toutes les facilités consenties pour l'organisation du présent atelier.

Mes remerciements vont également à nos partenaires de coopération particulièrement l'USAID, l'ACDI, les Pays-Bas et la Banque Mondiale pour leur appui financier et technique pour la tenue de cet atelier.

Sur ce, je souhaite plein succès à vos travaux.

Vive la solidarité inter-sahéliens

Vive la coopération internationale

Je vous remercie.

***DISCOURS DE BIENVENUE DU HAUT COMMISSAIRE
DE LA PROVINCE DU HOUET***

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales ;

Monsieur le Haut Commissaire du Houet ;

Messieurs les Chefs Coutumiers et des Confessions Religieuses ;

Messieurs les Représentants des Agences de Coopération ;

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Tout en vous souhaitant la bienvenue dans la ville de SYA, permettez-moi d'exprimer notre joie et notre gratitude au Gouvernement pour avoir choisi le Chef-lieu de notre Province pour abriter cette importante rencontre nationale sur la problématique foncière et la décentralisation au Burkina Faso.

Le Gouvernement du Burkina, fidèle à sa politique de transparence et de réalisme a pris l'option d'engager des débats francs et constructifs sur les principales préoccupations de nos populations, à savoir garantir leur sécurité foncière et leur participation à la gestion des ressources de leurs terroirs en vue d'assurer une production agro-sylvo-pastorale durable.

La Province du Houet souscrit entièrement à cette politique de concertation entre les différents acteurs de développement, ce qui constitue à notre sens une voie certaine pour dégager des solutions réalistes et réalisables aux préoccupations des masses rurales.

Les moyens dont nous disposons sont certes modestes, mais Mesdames et Messieurs, je voudrais vous assurer que la population de SYA dont l'hospitalité est légendaire n'épargnera aucun effort pour faciliter votre séjour afin que vous aboutissiez à des résultats à la hauteur des attentes de nos vaillantes populations.

je vous remercie

*DISCOURS DE CLOTURE DE
MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES*

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales aurait bien voulu être là pour présider lui-même la clôture de cet important atelier mais son calendrier particulièrement chargé ne lui permet pas de le faire.

Mesdames, Messieurs,

Trois jours durant, vous avez eu l'occasion, Paysans, Cadres Burkinabè, Représentants des Organisations non Gouvernementales et Partenaires de Coopération, d'échanger vos expériences sur la problématique du foncier et de la décentralisation dans le cadre de la gestion des terroirs.

Votre rapport de synthèse, parce qu'il fait un large tour des préoccupations des populations et du Gouvernement, tout en s'accordant aux réalités objectives, témoigne de l'intérêt, du sérieux et de la franchise qui vous ont guidés tout au long de cet atelier.

Je puis d'ores et déjà vous assurer de toute la disponibilité du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales à tirer le meilleur parti des résultats de vos réflexions et recommandations.

En cela, nous partageons votre souci de protéger et de sécuriser l'ensemble de nos producteurs agissant aussi bien en zones aménagées qu'en zones traditionnelles non aménagées, afin de leur permettre de valoriser durablement les ressources naturelles de nos terroirs.

Comme vous l'avez constaté, les dispositions juridiques existent en la matière ; il conviendrait alors de mettre l'accent sur la sensibilisation et l'information des acteurs afin que les textes y afférent soient bien connus et mis en oeuvre dans le sens d'une plus grande justice socio-économique et de préservation du capital productif.

S'agissant de la décentralisation, vous avez fait des analyses pertinentes sur les différentes structures locales de gestion des terroirs.

Aussi, vos recommandations en la matière constituent-elles une voie tracée pour mieux intégrer la démarche gestion des terroirs à nos réalités et mieux faire participer nos populations.

Mesdames et Messieurs les participants, en trois jours, vous avez accompli votre mission au regard de la qualité des résultats de vos travaux. Je vous en félicite et vous invite à les faire connaître à vos collaborateurs et partenaires divers.

M'adressant à vous, paysans et cadres Burkinabè, je dirai que la présente concertation réalisée entre vous en faveur du présent atelier est une innovation salubre qu'il vous appartient d'entretenir et de développer pour le succès du programme Gestion des Terroirs dans notre pays.

A nos amis du Mali et du Niger qui ont bien voulu répondre à notre invitation et qui ont enrichi les débats de l'atelier de leurs expériences, nous leur disons grandement merci.

A vous, partenaires de coopération, votre attachement à la cause sahéenne en général et Burkinabè en particulier, a fait que vous n'avez ménagé aucun effort pour rendre possible la tenue de cet atelier; bien plus, vous avez consenti tous les sacrifices pour y participer. Soyez-en remerciés.

Mes remerciements vont également aux autorités administratives et politiques de la Province du Houet, aux responsables du Centre Abel SANON, aux animateurs et aux organisateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour faciliter le déroulement de l'atelier et le séjour des participants à Bobo-Dioulasso.

En vous souhaitant à toutes et à tous un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos l'atelier national sur la problématique foncière et la décentralisation.

Je vous remercie.

LISTE DES PARTICIPANTS

ADJEPOUA André
Ingénieur Génie Rural
FEER/OUAGA
BP.1950 - Tel.30.68.05/06

AOUBA Jean A.
Economiste-Environnement
PANAUDI/BURKINA
BP. 5676 - Tél. 36.29.44

BADO Jean Babou
Ingénieur Agro-économiste
DVA/OUAGA
BP. 7028 - Tél. 30.70.91

BALIMA Olivier
Ingénieur d'Elevage
DOET/MD-CRA
BP. 7026 - 31.10.76

BAMBARA Casimir
Géographe
SPONG
01 BP 131 Ouaga - Tél 30.62.63

BAMBARA Ludovic
Ingénieur d'Elevage
S.P. Ressources Animales O.H.O.
BP. 37 Ouahigouya - Tél. 55.04.33

BELEM Célestin
Chargé de Recherches
Directeur de l'INERA
B.P. 7192 Ouaga - Tél. 34.02.69/70

BENAO Tébi
Vice-Président U.G.G.F. BOUTO
U.G.G.F.
BP 105

BERE Célestine A.L.
Animatrice
ONAT/OUAGA
BP. 524 - Tél. 30.61.09

BIENEFELT THIJS

Conseiller
Club du Sahel
41, Bvd du Suchet
Paris 16è - Tél. 45.24.89.85

BONKOUNGOU Prosper

Economiste
CNCA/OUAGA
01 BP.1644 - Tél. 30.24.88/89/90

BORDIER Pascal

Délégué Adjoint
A.F.V.P.
BP. 947 Ouaga - Tél. 30.70.43

CALES Michel

Ingénieur
MIFRAC/CILSS
B.P 72 Ouaga - Tél.31.05.77

COMPAORE A. Roch

Consultant
BP. 657 Ouaga - Tél. 33.61.32

COMPAORE Félix

Ingénieur Elevage
UGO/PNGT
BP 1487 Ouaga - Tél. 30.84.72

COMPAORE Géorges

Producteur
Projet de devpt intégré ZOUNDWEOGO
B.P 323 Manga - Tél. 40.00.15/56

COGNO Roberto

Ingénieur Agronome
P.D.R.G
BP 22 ZORGHO - Tél. 70.86.08

DABIRE Jean-Claude

Ingénieur Agro-aménagiste
CRPA Hauts Bassins Bobo
B.P. 577 - Tél. 97.23.02/97.11.48

DELACROIX Dominique

Agence CFD
BP. 529 Ouaga - Tél.30.60.92

DIALLO Oumarou
Gestionnaire
SIX "S" OUAGA
BP 5653 - Tél. 38.01.99

DIALLO Dramane
Eleveur
Sidéradougo
BP. 2169

DIARRA Marimantia
Socio-Aménagiste
Directeur PGRN
B.P. 3266 Bamako - Tél. 22.36.03

DJIRI DAKAR
Ingénieur Eaux & FORETS
Direction Générale de l'Environnement
BP. 7044 Ouaga - Tél. 33.40.55

DUVE Thomas
Conseiller Technique GT
ONAT/UP10-GTZ
BP. 27 Diébougou - Tél 86.01.49

ENGBERG-PEDERSEN, Lars
Chercheur
CEDRES/CRD, COPENHAGUE
BP 7164 Ouaga - Tél.31.19.67

FAHO Théophile
Ingénieur Agronome
PDRI Centre-Est
B.P. 57 Tenkodogo - Tél. 71.01.58

FAURE Armelle
Ethnologue-Conseillère
Club du Sahel
60 rue de la Mare - Tél.00331.46.36.65.83

FREUDIGEN Patrick
Ingénieur Agronome
PDRG
BP. 22 Zorgho - Tél.70.86.08

GREGORY FARINO
Manager Art Project
USAID
BP 35 Ouaga - Tél.30.68.08

HE Boubakary
Producteur
Sidanadougou
B.P. 2169

HEMA Sita
Productrice
CRPA/Comoé

ILBOUDO Marie Laurentine
Sociologue
PDRG
B.P. 22 Zorgho - Tél. 70.86.08

ISSA Aboubacar
Ingénieur des Eaux & Forêts
C/GRN
B.P. 12946 Niamey - Tél. 73.37.17

KABORE Marguérite
Directrice-Ingénieur Eaux et Forêts
DFVAE/MET
03 BP. 7044 Ouaga - Tél. 31.20.98

KAFANDO P. Gabriel
Ingénieur Agro-Economiste
FEER
03 B.P. 7140 Ouaga - Tél. 30.68.05/06

KAGONE Rasmané
Eleveur - Producteur
Ouahigouya - Tél. 55.00.77

KAGONE Sékou
Conseiller Technique
Cabinet/MARA
B.P. 7005 Ouaga - Tél. 33.24.44

KAMBIRE Jean-Martin
Ingénieur Agro-Economiste
Directeur Programme Spécial
CES/AGF dans le Plateau Central
B.P. 91 Yako - Tél. 30.90.95

KAMIKEHI Kinkouy

KAN Sié Maurice
Formateur
CESAO
B.P. 305 Bobo-Dioulasso

KONATE Issou
Agriculteur
Bana (Dédougou)

KOUDIZE Aboubakari Kio
Chef SDI
CILSS
B.P. 7049 - Tél. 30.62.51

KOUTABA Michel
Directeur Projets et Programmes
CILSS
BP. 7049 - Tél.30.62.51

LAUZON André
Directeur/Projet A.T.N.
BP. 60 PO - Tél.: 39.02.49/50

LEWIS JEFFREY
Agro-économiste
Banque Mondiale
BP. 622 Ouaga - 30.72.57

LILLELUNO, Hans
Représentant de la Coopération de Danemark
B.P. 1760 Ouaga - Tél. 31.31.92

LISCH Benoît
Ingénieur Equipement Rural
A.F.V.P.
BP 947 Ouaga Tél. 30.70.43

LOUGUE Oumarou
Agronome
PDRI/HKM
B.P. 2880 - Tél.97.09.32

LY Bassirou
Directeur Aménag. T
MFP/Ouaga
BP. 396 - Tél. 30.66.35

M. HEBRI D. Eugénie
 Economiste
 GRÉMPA
 BP. 633 Ouaga - Tél. 31.23.16

MATHIEU Paul
 Consultant/Club du Sahel
 Université de Louvain IED
 1348 louvain la Neuve

MILLOGO S. Laurent
 Ingénieur Agro-Economiste
 USAID
 BP 35 - Tél.30.68.08

M. MOUSTAPHA YACOUBA
 Chef Service Ecologie/Environnement
 CILSS
 BP 7049 Ouaga - Tél. 31.26.40

NANA Siméon
 Producteur
 Yaïka/PRDG

NIAMEOGO T. Anatole
 Professeur
 DG/INA
 BP. 1179 - Tél. 30.16.49

NIKIEMA Emmanuel
 Ingénieur Agro-Economiste
 Directeur Général ONAT
 BP. 524 Ouaga - Tél.30.61.09/10

NONGUIERMA Ambroise
 Comptable
 UGF/PNGT

OUALI Firmin
 Animateur IPD/AOS
 01 BP 1756 Ouaga - Tél.30.03.90

OUEDRAOGO Félix
 Ingénieur des Eaux et Forêts
 UGO/PNGT
 BP. 1487 - Tél. 30.84.72

OUEDRAOGO Hubert
Juriste
FDSP, Université
03 B.P. 7021 Ouaga 03 - Tél. 38.00.93

OUEDRAOGO Moussa
Géographe
UGO/PNGT
BP. 1487 - Tél. 30.84.72

OUEDRAOGO Sidpawalemde
Producteur
UD Bourboré/PDRG

PALE Samidou
Ingénieur Agronome
Directeur
UGO/PNGT
BP.1487 Ouaga - Tél. 30.84.72

PARE Awa
Secrétaire
UGO/PNGT
B.P. 1487 Ouaga - Tél.30.84.72

PODA Augustin
sociologue
ONAT-UP.10
BP. 17 Diébougou - Tél. 86.01.35

SANOU Saïdou
Sociologue
PDRI/HKM
BP. 10 Bobo - Tél.97.09.32/33

SANOU Lalla Racine
Consultante
BP. 403 Ouaga - Tél. 31.01.91

SOULAMA Aline
Productrice/Comoé
CRPA/Comoné

STEPHEN REID
Conseiller Planification
CILSS
BP. 7049 Ouaga - Tél. 33.36.64

SAOTO Issa
Producteur Taouremba
PSB-Dori
B.P. 175 Djibo - Tél. 55.05.91

SAVADOGO Fatimata
Secrétaire
MIFRAC/CILSS
B.P. 72 Ouaga - Tél. 31.05.77

SAWADOGO Georges Pascal
Géographe
PATECORE/GTZ
BP. 271 - Tél.45.71.43

SAWADOGO Séraphine
Ingénieur d'Elevage
Mains Unies Sahel
BP. 924 Ouaga - Tél.30.66.95

SCHMISH Gérald
S/C Dagmar KANZE
PATECORE
B.P. 1485 Ouaga

SCHORIEMER Dietmar
Géographe
PATECORE
B.P. 271 Kongoussi - Tél. 45.71.43

SEDOGO Laurent
Militaire
SP/PANE/LUCODEB
B.P.6486 Ouaga - Tél:31.24.64

SERI Modu
Coopérateur
Niassan AMVS
Sourou

SINARE T. Augustin
Conseiller Affaires Eco.
1er Programme 6è FED
B.P. 63 Ouahigouya - Tél. 55.04.65

SOMDA B. Jean-Louis
Administrateur Civil
Ministère de l'Administration Territorial
03 B.P. 7034 Ouaga 03 - Tél. 31.25.57 P.377

SOMDA Jean-Marie
Ingénieur FJA
Assemblée Dép/Peuple
Tél. 31.44.49

SOME Pascal
Chef Cellule Genie Rural
Projet A.T.N.
B.P. 60 PO - Tél.39.02.49/50

SOURABIE Noubié
Dr Pédologue
Directeur Général du BUNASOLS
03 BP. 7142 Ouaga 03 - Tél. 31.17.15

SOME J. Baptiste
Directeur P.I.
B.P. 58 Koudougou - Tél. 44.06.87

SOULAMA Oussiamé
Haut Commissariat
B.P. 126. Bobo - Tél. 97.04.54

STAMM Volker
Enseignant - Chercheur
FASEG-CEDRES
BP. 1485 Ouaga - Tél. 31.15.01

TAMINI Josué
Ingénieur d'Elevage
PDRI TAPOA
BP. 80 - Tél.79.00.09

THIAM Daouda
Ingénieur Agronome
PSB - Dori
BP 175 Djibo - Tél.55.05.91

TIENDREBEOGO Hamidou
Géographe
DRP/Bobo
BP. 580 - Tél. 97.04.60

TOMPOUDI Adamou
Forestier
ENEF/Bobo
BP 1105 - Tél.98.06.89

TONTOROGOBO Ousmane
Agronome
CONACILSS
03 BP 7005 Ouaga 03 - Tél 31.04.55

TOULA DIANDIA
Ingénieur Agronome
PVNY/MARA
BP. 25 Ouahigouya - Tél. 55.05.08

TRAORE Dami Vincent
Consultant PNGT
B.P. 1487 Ouaga - Tél. 30.84.72

TRAORE Oumar
Ingénieur du GR
Conseiller au Développement Rural
Assemblée des Députés du Peuple
Tél. 31.44.49

TRAORE Sibiri
Ingénieur Agronome
UGO/PNGT
BP. 1487 - Tél. 30.84.72

VAN WAMBERE, Jan
Conseiller Technique Principal
FAO BKF/90/011 - FEER
B.P. 2540 OUAGA - Tél. 31.14.72

VIRCHAUX Jean-Luc
Agro-Economiste
Coopérative Suisse
B.P. 578 Ouaga - Tél. 30.67.29

WARMA Mady
Producteur
KEKE/PNVY
BP. 25 Ouahigouya - Tél.55.05.92

YAMEOGO Denise
Ingénieur Agronome
UGO/PNGT
BP. 1487 - Tél. 30.84.72

YIHO Mamadou
ATE
Projet FED Sidéradougou
BP. 2169 - Tél.

ZAN Tahirou
Ingénieur
DRET/Ouest
BP. 18 - Tél.97.22.48

ZETT Jean-Baptiste
Socio-économiste
CEDRES/Université Ouaga
Tél. 31.16.67

ZOUNGRANA Bernadette
Productrice
Projet de Développement Intégré Zoundwéogo
B.P. 323 Manga - Tél. 40.00.15/56

ZOUNGRANA Mahama
Ingénieur d'Elevage
Projet de Dvlpt Intégré Zoundwéogo
B.P. 323 Manga - Tél. 40.00.15/56

ZOUNGRANA S. Lambert
Tech. Sup. d'Agri.
Projet PEDI/CRPA Kaya
BP. 113 - Tél. 45.31.04